

Tous actifs contre les postures sédentaires

Que puis-je faire en tant qu'employeur?

LES POSTURES SÉDENTAIRES UN RISQUE MAJEUR POUR LA SANTÉ

La sédentarité est devenue un véritable enjeu de santé publique dans notre société actuelle.

Largement introduite dans nos activités professionnelles, elle est désormais reconnue comme un risque professionnel à part entière et doit figurer dans le Document Unique, au même titre que tout autre risque.

de notre espérance de vie et notre qualité de vie

Lème facteur de risque de mortalité dans le monde

70% de la population française est concernée

Le travail est la principale cause de sédentarité chez l'adulte. Cependant, au travail, on parle davantage de postures sédentaires.

Mettre en œuvre tout moyen de lutte contre les postures sédentaires relève donc de votre responsabilité d'employeur.

Une action de prévention efficace suppose l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (employeur, DP, CSE, DRH, managers, salariés, etc.) et s'inscrit dans une démarche projet.

POSTURES SÉDENTAIRES VS INACTIVITÉ PHYSIQUE

Les postures sédentaires



Posture assise ou allongée



Maintenue dans le temps (> à 5 heures au travail et > à 8 heures au total par jour)



Très faible dépense énergétique en situation d'éveil (< 1,5 MET(1))

L'inactivité physique



30 minutes / jour adultes



1 heure / jour enfants et séniors

d'intensité modérée à élevée

- ▶ En dessous de ces seuils, l'OMS considère que l'on est inactif.
- La sédentarité est un facteur de risque qui aggrave l'inactivité.

QUELQUES NOTIONS NIVEAUX DE DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

Classification des différents niveaux de dépense énergétique

Sédentarité Activité physique Intensité Intensité Allongé Assis Debout LÉGÈRE MODÉRÉE ÉLEVÉE









LE SAVIEZ-VOUS ?

- On peut **être actif** (avoir une activité physique de 30 minutes par jour) et sédentaire à la fois (plus de 5 heures par jour en postures sédentaires au travail).
- En moyenne, les personnes ayant un travail sédentaire restent environ 15 heures par jour en posture assise les jours travaillés² (travail, loisirs, trajets, détente, etc.).
- Les femmes sont proportionnellement plus sédentaires que les hommes au travail.
- Dès **30 minutes** de postures sédentaires, les **effets** négatifs se font ressentir.

¹ Équivalent métabolique : unité de la dépense énergétique

LES IMPACTS **DES POSTURES SÉDENTAIRES**





Diabète de type 2







Plus on est sédentaire, plus graves seront les effets sur la santé.

Perte d'efficacité

Baisse de la qualité du travail et de la productivité

Conséquences

Évaluation des risques associés aux postures sédentaires au travail

Absentéisme Multiplication des arrêts de travail





Désorganisation des équipes et du travail Perte de savoir-faire et de compétitivité

Risque d'inaptitude Difficultés de reclassement



Troubles mentaux Dépression: + 25% Déclins cognitifs (Alzheimer,



Obésité



Troubles musculo-squelettiques

> Perte de clients Difficultés financières

Dégradation du climat social et de l'image de l'entreprise

MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNÉE PAR LES POSTURES SÉDENTAIRES ?

Identification des postures sédentaires

Dans l'entreprise,

- Y a-t-il des salariés travaillant en posture assise maintenue?
- Si OUI, le niveau de dépense énergétique est-il très faible ?

(Correspond à des activités nécessitant un effort physique très léger, par exemple le travail de bureau, l'assemblage de petits éléments, le contrôle/pilotage de machines industrielles, etc.)

Si OUI, définir pour quel(s) métier(s) / quelle(s) activité(s) les postures sédentaires ont été identifiées.

Analyse de l'exposition aux postures sédentaires

Pour chaque métier / activité,

- Y a-t-il de longues périodes ininterrompues de postures sédentaires ? (Au moins 30 minutes consécutives.)
- Quelles est la durée cumulée journalière de postures sédentaires ?

Intégration au DUERP et mise en place de mesures de prévention

OUI

■ NON

OUI ■ NON

> Peut être complétée par une analyse approfondie

Très fréquemment Assez fréquemment Peu fréquemment

Pas du tout fréquemment

.... heures par jour

Source: Brochure INRS ED 6494



Le télétravail diminue les déplacements actifs liés à l'activité professionnelle et augmente de 20 à 110 minutes la durée quotidienne des postures sédentaires1.

Cependant, le télétravail permet une **organisation du travail plus flexible**, off<u>rant l'opportun</u>ité de **dégager <u>du temps pour</u>** de l'activité physique et pour lutter contre les postures sédentaires.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Les objectifs à atteindre

- Limiter à 5 heures par jour la durée quotidienne passée en posture sédentaire au travail :
- Limiter à 30 minutes la durée de chaque période consécutive en posture sédentaire :
- Promouvoir l'activité physique :



AMÉNAGER ET CONCEVOIR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Aménagements visant à diminuer les postures sédentaires



Aménagements visant à promouvoir l'activité physique





Installer un mobilier permettant une alternance assis debout pour permettre aux salariés de se lever régulièrement (idéalement toutes les 30 minutes).



L'alternance des postures ne peut pas compenser les pauses actives.



Prévoir dès la conception de locaux une salle dédiée à la pratique d'une activité physique en y installant quelques éléments.

Tapis de sport, swiss-ball, steppers, poids/altères, élastiques, etc.



Proposer du matériel favorisant la dépense énergétique.

Vélo bureau, pédaliers, steppers, etc.



Adapter les outils aux tâches à effectuer. Exemple : tapis et steppers compliquent la prise de notes.



Adapter les locaux à l'utilisation de vélos ou autres moyens de déplacement que la voiture.

Parc ou garage à vélo adapté et sécurisé, éclairage autour de l'entreprise, choix de l'emplacement accessible par les pistes cyclables, etc.



Envisager des casques audio sans fil et centraliser les imprimantes pour favoriser la marche.



Aménager des escaliers intérieurs.



Privilégier des réunions debout ou actives avec du mobilier adapté.

Mange-debout, vélo bureau, pédaliers, bureau électrique, etc.



Installer des douches et des vestiaires.



Favoriser des pauses dynamiques en mettant à disposition des salariés des outils actifs.

Swiss-ball, pédaliers, steppers, etc.



Pensez à intégrer ces idées dès la conception des locaux de travail.

AMÉNAGER LE TEMPS DE TRAVAIL



Planifier le travail de manière à pouvoir prendre des pauses actives.



Réorganiser le temps de travail pour permettre des temps d'activité physique.



Permettre des horaires flexibles.



Éviter les réunions entre 12h et 14h, afin de promouvoir l'activité physique sur ce créneau.



Organiser des évènements collectifs actifs ponctuels sur l'heure du midi.

SENSIBILISER, INFORMER ET ENCOURAGER



Mettre en place des logiciels incitatifs pour favoriser le mouvement à une fréquence raisonnable.



Sensibiliser les salariés aux bienfaits de l'activité physique et l'impact de la sédentarité sur la santé.



Encourager les salariés à adopter les moyens mis en place.



Favoriser la création d'équipes sportives d'entreprise, participation à des évènements sportifs.



Proposer un indice kilométrique vélo ou toute mesure en faveur de déplacements actifs.



Favoriser l'inscription de vos salariés à des cours/centres sportifs situés à proximité en négociant au préalable des tarifs avantageux.



Organiser la venue d'une personne formée pour dispenser des cours d'activité physique adaptée à la situation (bâtiments, temps disponible, etc.).

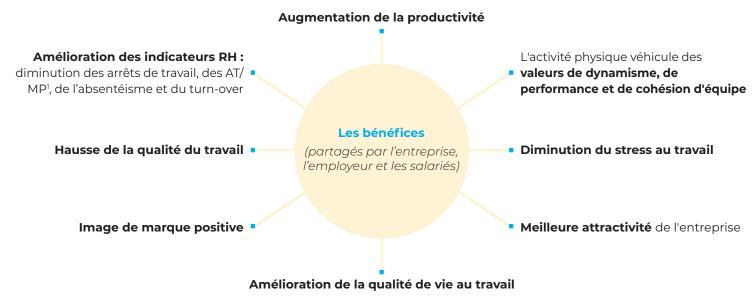
souhaiteraient pouvoir pratiquer une activité physique en entreprise si celle-ci le proposait.

Source: sondage Opinionway-GymLib 2019



Consulter le dépliant "Tous actifs contre les postures sédentaires" à destination des salariés.

LES BÉNÉFICES QUAND J'AGIS CONTRE LES POSTURES SÉDENTAIRES DE MES SALARIÉS





Chaque € investi en prévention génère un retour sur investissement de 2,5 à 4,8 €²

Pour aller plus loin:



Les postures sédentaires au travail - INRS ED 6494



Guide juridique APS employeurs



Webinaire INRS Les postures sédentaires



Vidéo INRS Salle de réunion active



Flashez pour retrouver la documentation sur la thématique de la sédentarité.

Besoin de conseils ou d'un accompagnement? Rapprochez-vous de votre médecin du travail.







www.presanse-bretagne.org



¹ AT/MP : Accident de travail / Maladie professionnelle.

² Source: ENWHP - European Network for Workplace Health Promotion, ENWHP Brochure. BKK Bundesverband. 2009.